

Image not found or type unknown



Remise en cause d'un vote dans une asl

Par **jyfra_old**, le **07/12/2007 à 10:29**

Bonjour,
Nous sommes une nouvelle ASL et lors de la dernière réunion il a été voté à l'unanimité que nous n'accepterions pas de ramassage des ordures ménagères avec un poid lourd devant chaque maison afin de ne pas détériorer à terme le chemin qui est déjà fragilisé. Nous pensions éventuellement à installer un local devant l'entrée de la "résidence".
Aujourd'hui quelques membres reviennent sur cette décision prise à l'unanimité d'un vote, afin d'envisager cette possibilité pour plus de confort. A t on le droit de revenir sur un vote et sur une décision prise à l'unanimité?
Si oui dans quelles conditions?
Si non comment un membre peut il s'opposer à cette volonté de certains de revenir sur le vote.
Merci infiniment pour votre aide.
Cordialement
Franck